



SCOLARITÉ CENTRALE
 scoentrale@univ-perp.fr
 04 68 66 22 95

LES PROCÉDURES

LE TRANSFERT ACCUEIL
 à partir du 20/06

UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

LE TRANSFERT ACCUEIL

QUI EST CONCERNÉ?

UNIQUEMENT LES ÉTUDIANTS AYANT EFFECTUÉ ET VALIDÉ UNE L1 OU L2 DE DROIT OU AES DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT ET SOUHAITANT POURSUIVRE LEUR SCOLARITÉ EN L2 OU L3 DE DROIT OU AES DANS NOTRE UNIVERSITÉ

NEXT

TRANSFERTS ACCUEIL


La demande doit être saisie via notre application:

<https://etransferts.univ-perp.fr/esup-transferts-accueil/>

TRANSFERTS ACCUEIL

Après validation de votre demande de transfert, vous pourrez télécharger la fiche d'accueil et prendre RDV pour procéder à votre inscription en présentiel. Ce document vous sera demandé, ainsi que la fiche départ validée par votre université d'origine.

La procédure d'inscription est disponible sur notre site: <https://www.univ-perp.fr/>



TRANSFERTS ACCUEIL

Les étudiants venant d'un autre établissement et souhaitant intégrer une formation autre que la L2 ou L3 de droit ou aes, **ne doivent pas effectuer** la procédure de transfert accueil. Ils doivent candidater et recevoir un avis favorable. Une fiche départ validée par l'université d'origine sera réclamée pour finaliser toute inscription. Les procédures de candidature sont consultables via notre site: <https://www.univ-perp.fr/>

